

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1279

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMINAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

28 novembre 1996 - n° 1279
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Pour que vive le service public

LE SERVICE PUBLIC est mal aimé. La déferlante, en érigeant les lois du marché en règle d'or des conduites humaines, n'épargne pas les monopoles d'Etat. A l'heure de la globalisation de l'économie, le service public apparaît comme une manifestation d'un autre âge, inefficace et coûteux, un frein au progrès technique et au développement économique. Placé donc à la concurrence, véritable moteur de l'innovation et du bien-être collectif. Et que l'Etat se contente d'atténuer les dégâts provoqués par les inévitables soubresauts d'une économie dynamique.

Paradoxalement, le service public est mal défendu par nombre de ses partisans. Parce qu'ils lui vouent un attachement quasi-religieux, ces derniers ne veulent ni voir les innovations technologiques, ni prendre en compte les besoins changeants des usagers qui imposent l'adaptation du service public. Trop souvent ils confondent défense du rôle de l'Etat et maintien des avantages de la fonction publique: corporatisme et étatismes font encore bon ménage.

Nous vivons dans un monde compliqué. Si les solutions simplistes font aujourd'hui recette, elles ne résoudre pas pour autant nos problèmes. La naïveté des libéraux ne jurant que par la concurrence n'a d'égale que la foi inconditionnelle de ceux pour qui le salut ne

peut venir que de l'Etat. Moritz Leuenberger a mis en garde les socialistes réunis en congrès à Davos contre une guerre de religion qui ferait oublier ses objectifs à la gauche démocratique. Pour réaliser une société libre, juste et solidaire, a-t-il rappelé, nous avons besoin d'un Etat fort et efficace. Efficace par le choix judicieux des moyens et des règles qui favorisent nos objectifs. Fort pour être capable de faire respecter les règles communes.

Le service public répond à un besoin considéré comme essentiel par la collectivité et que le marché ne parvient

pas à satisfaire. Grâce à lui, des usagers ont accès à des prestations dont les exclurait la seule logique économique: le branchement téléphonique d'une habitation isolée n'est pas rentable ou présente un coût prohibitif pour son bénéficiaire. Le service public – on pense ici au réseau de transport –, c'est aussi la possibilité de gérer de manière équilibrée l'occupation du territoire.

L'accomplissement de ces missions, politiquement légitimées, implique une palette de moyens fort divers: ici une administration en situation de monopole, là une régie en concurrence avec des opérateurs privés ou des acteurs privés exclusivement. Tout dépend de la nature du domaine. A l'origine, le monopole des PTT sur les communications téléphoniques et télégraphiques était justifié notamment par l'importance des investissements nécessaires à la construction du réseau. Aujourd'hui, l'évolution technologique le rend caduc, contre-productif même (voir notre dossier en pages

4 et 5). De même une libéralisation du transport des marchandises par le rail améliorerait sans doute l'efficacité du chemin de fer face à ses concurrents routiers. Alors qu'une telle solution mettrait en péril la fiabilité du trafic des voyageurs.

Libéralisation, délégation de tâches, introduction de mécanismes concurrentiels dans le fonctionnement de cer-

taines politiques publiques – voir la santé: il ne s'agit pas de démantèlement du service public, comme le soupçonnent aussitôt les dévots de l'Etat. Les missions subsistent, ce sont les moyens de les assurer qui changent. Mieux faire correspondre les prestations aux besoins, maîtriser les coûts, ce sont là des objectifs que ne renient pas les socialistes.

A condition bien sûr que ces adaptations respectent les missions de service public et ne péjorent pas les conditions de travail de ceux qui les assurent.

JD

*La naïveté des libéraux
ne jurant que par
la concurrence
n'a d'égale que
la foi inconditionnelle
de ceux pour qui
le salut ne peut venir
que de l'Etat*